

Arab International Lease
Société anonyme
Au capital de 25.000.000 DT

Siège Social : 11,rue Hédi Noura 1001 Tunis

Identifiant Unique : 0578857A

MF : 578857 A/A/M/000

Les actionnaires de l'Arab International Lease sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 15 mars 2021 à 09 heures du matin au siège social de l'Arab International lease 11 rue Hédi Noura 1001, Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité et des états financiers relatifs à l'exercice 2020.
2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2020
3. Approbation des états financiers et du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité relatifs à l'exercice 2020.
4. Approbation des conventions visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.
5. Quitus aux administrateurs
6. Nomination d'administrateurs
7. Nomination des commissaires aux comptes
8. Fixation des jetons de présence
9. Affectation des résultats de l'exercice 2020
10. Autorisation d'émission d'un emprunt obligataire
11. Délégation de pouvoir pour accomplissement des formalités légales de publicité

P/ le Conseil Administration

PROJET DE RESOLUTIONS AGO EXERCICE 2020

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité et des rapports du Commissaire aux Comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration sur l'activité ainsi que les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux opérations régies par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, prend acte dudit rapport et approuve dans leur intégralité et sans réserve les opérations relatives aux conventions règlementées qui y sont mentionnées.

Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion du 1er janvier au 31 décembre 2020.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale ordinaire décide de reclasser les réserves suivantes dans les résultats reportés «Bénéfice disponible»

- Reprise de la Réserve spéciale de réinvestissement d'un montant de 346 000 dinars, effectuée sur le Fonds géré « 2 » de l'AIL qui a été confié à la Société Univers Invest SICAR en juin 2014. Le montant de cette réserve de réinvestissement provient de :
 - 146 000 dinars représentant le montant de cession en principal du Projet SOMIPEM, suite au dégrèvement fiscal lié à l'investissement dans les zones de développement régional.
 - 200 000 dinars au titre du remboursement par la Société Univers Invest SICAR du solde du fonds après l'expiration du délai réglementaire de 5 ans
- Réintégration de la réserve spéciale de 300 000 DT, constituée par l'AIL depuis l'année 2007, en couverture de « Risques Généraux bancaires »,

Cinquième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration pour affecter les résultats de l'exercice clos le 31/12/2020 comme suit (en dinars) :

Rubrique	Montant en TND
Résultat bénéficiaire 2020	2 038 875
Report à nouveau sur les exercices antérieurs	-1 058 516
Sous total (1)	980 359
Déduction de la Réserve légale (5% de résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs)	-49 018
Sous total (2)	931 341
Libération partielle Fonds géré -2- relative à la réserve spéciale de réinvestissement (3)	146 000
Libération partielle Fonds géré -2- (Partie libre 20%) (4)	200 000
Réserve facultative constituée par l'AIL depuis 2007 (5)	300 000
Bénéfice disponible 6= (2+3+4+5)	1 577 341
Dotation fonds social	-150 000
Réserve spéciale de réinvestissement	-500 000
Bénéfice disponible (7)	927 341
Dividendes à raison de 0,200 DT par action	-500 000
Report à nouveau	427 341

Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à

Sixième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire désigne :

-
-
-
-
-

Comme administrateurs de la société pour une période de 3 ans prenant fin avec la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes l'exercice 2023

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à

Septième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire désigne les cabinets :

-
-

Comme commissaires aux comptes de la société une période de 3 ans prenant fin avec la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes l'exercice 2023

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à

Huitième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'accorder aux membres du Conseil d'Administration des jetons de présences au titre de l'exercice 2020 pour un montant global de 76 250 mille dinars brut, répartis comme suit :

Président du Conseil :	25 000 dinars
La Banque Tuniso-Koweïtienne :	6 250 dinars
La Société Tunisienne de Banque :	6 250 dinars
Trois administrateurs à titre personnel	6 250 dinars chacun, soit 18 750 dinars
Président Comité des risques :	10 000 dinars
Président du comité d'audit	10 000 dinars

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à

Neuvième Résolution :

Pour le financement de l'activité de la société, l'Assemblée Générale Ordinaire, autorise l'émission d'un emprunt obligataire en une ou plusieurs tranches d'un montant maximum de 60 Millions de dinars à compter de la date de présente réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire et ce jusqu'au 31 décembre 2022.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne pouvoir au Conseil d'Administration pour déterminer les conditions d'émission de l'emprunt obligataire, fixer son montant et son calendrier et effectuer toutes les formalités nécessaires à son émission.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à

Dixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la société, ou à son mandataire, à l'effet d'accomplir toute formalité légale de publicité.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée

Arab International Lease
Société anonyme
Au capital de 25.000.000 DT

Siège Social : 11, rue Hédi Nouria 1001 Tunis

Identifiant Unique : 0578857A

MF : 578857 A/A/M/000

Les actionnaires de l'Arab International Lease sont invités à se réunir en Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 15 mars 2021 à 10 heures 30 minutes du matin au siège social de l'Arab International lease 11 rue Hédi Nouria 1001, Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Modification des articles 31 et 38 des statuts concernant la forme de convocation de respectivement l'Assemblée Générale Ordinaire et l'Assemblée Générale Extraordinaire.

P/ le Conseil Administration